

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3224

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 39

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« personne »

le mot :

« personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.